

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:2000'

Revision allégée n°1 approuvée le 06 mars 2020
Modification n°1 approuvée le 06 mars 2020

Modification simplifiée n°1 approuvée
le 16 décembre 2020

Plan 4.2 - Faverges

PROJET ARRETE par délibération du Conseil Municipal du : 8 MARS 2012	PROJET APPROUVE par délibération du Conseil Municipal du : 28 MARS 2013
Vincent BAYS - urbaniste 73000 Chambéry Tel : 06.80.01.82.51	

LEGENDE

- UA** Secteur dense des coeurs de hameaux
- Uart** Secteur dense des coeurs de hameaux soumis aux risques technologiques
- UB** Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation
- UBt** Secteur d'extension contemporaine de l'urbanisation soumis aux risques technologiques
- UE** Secteur destiné aux activités économiques
- Uet** Secteur destiné aux activités économiques soumis aux risques technologiques
- Unu** Secteur correspondant aux emprises de la centrale nucléaire
- AU** Secteur à urbaniser
- A** Secteur agricole
- N** Secteur naturel
- Nc** Secteur destiné aux hébergements de plein air (camping, caravanning, mobile home, HLL)
- Nca** Secteur correspondant au périmètre d'exploitation des carrières
- NL** Secteur de sports et loisirs de plein air
- Nt** Secteur destiné aux infrastructures de transport
- pi** Périmètre de protection immédiate du captage d'eau potable
- pr** Périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable
- pe** Périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable
- Espace boisé classé
- Bâtiment d'élevage
- Emplacement réservé
- Construction à valeur patrimoniale à protéger et valoriser au titre de l'article L.123-1-5-7 du code de l'urbanisme
- Marge de recul imposée
- Zone humide
- Secteur concerné par le Plan des Surfaces Submersibles du Rhône approuvé par arrêté du 16/08/1972 (Voir Servitudes d'Utilités Publique - document 5)
- Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (Voir document 3)
- Site pollué : Copropriété Le Couray
- Secteur protégé (non aedificandi) au titre de l'article L. 123-1-7° du code de l'urbanisme.

Liste des emplacements réservés		
N°	Objet	Surface
1	Création espace public	450 m²
2	Création trottoir	1 500 m²
3	Création cheminement doux : vélos et piétons	3 800 m²
4	Reconstruction de la station d'épuration	33 000 m²
5	Création espace public	400 m²
6	Création cheminement doux : vélos et piétons	1 400 m²
7	Création espace public	230 m²
8	Création d'un espace vert public	2 900 m²
9	Création cheminement doux : vélos et piétons	5 900 m²
10	Création espace public	400 m²
11	Création cheminement doux : vélos et piétons	14 500 m²
12	Création cheminement doux : vélos et piétons	5 400 m²
13	Création cheminement doux : vélos et piétons	3 200 m²
14	Création cheminement doux : vélos et piétons	800 m²
15	Création cheminement doux : vélos et piétons	8 200 m²

